



Tableau 13

Valeur des crédits de taxe sur les intrants réclamés, selon la forme juridique de l'entité, 2012 à 2016

Forme juridique de l'entité	2012	2013	2014	2015	2016
Propriétaire unique	3 513 130	3 251 392	3 195 685	3 145 962	3 112 917
Société de personnes	30 620 020	32 257 885	32 775 422	30 517 423	26 724 540
Société	167 537 879	166 764 509	176 092 908	171 770 999	175 317 766
Fiducie, inconnue, et autre	1 815 697	1 672 492	1 452 574	1 415 065	1 504 453
Total	203 486 726	203 946 278	213 516 589	206 849 450	206 659 675

Notes

1. Les montants sont arrondis et présentés en milliers de dollars.
2. La somme des chiffres peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
3. Les données sont présentées en fonction de l'année civile.
4. Les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont adhéré au programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} juillet 2010.
5. La province de l'Île-du-Prince-Édouard a adhéré au programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} avril 2013.
6. La province de la Colombie-Britannique a quitté le programme de la taxe de vente harmonisée le 1^{er} avril 2013.
7. Les données datent de décembre 2018.
8. Les données peuvent faire l'objet de révisions.